



GREENPEACE



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Communiqué de presse
Paris, 24/06/2020

FIN DE L'INSTRUCTION SANS RÉPONSE DE L'ÉTAT, RENDEZ-VOUS AU TRIBUNAL LE 2 JUILLET

Dernière ligne droite pour l'Affaire du Siècle : les quatre organisations requérantes - Notre Affaire à Tous, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France, Oxfam France - ont rendez-vous au Tribunal Administratif de Paris le 2 juillet prochain. Cette audience intervient alors que trois autres organisations - la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB), la Fondation Abbé Pierre et France Nature Environnement - viennent de verser au tribunal leurs arguments en appui à l'Affaire du Siècle. De son côté, au mépris de l'urgence climatique et la mobilisation exceptionnelle des 2,3 millions de soutiens de l'Affaire du Siècle, l'État a choisi de laisser passer la fin de l'instruction, hier à minuit sans répondre.

Rendez-vous le 2 juillet au tribunal pour l'audience, avant un délibéré mi-juillet

Un an et demi après son lancement, l'Affaire du Siècle, recours en justice inédit contre l'inaction climatique de l'État, sera entendue par le Tribunal Administratif de Paris le 2 juillet, à 13h45. Lors de cette audience, qui marque la fin du processus entamé il y a un an et demi, le rapporteur public annoncera ses recommandations et les avocat-es des quatre organisations rappelleront les arguments défendus par l'Affaire du Siècle. Habituellement, la partie défenderesse s'exprime elle aussi. Mais l'État n'ayant pas déposé de mémoire en réponse dans le délai imparti, il ne sera pas en mesure de développer ses arguments. Le Tribunal devrait rendre son jugement sous quinze jours environ, soit mi-juillet, et la décision sera communiquée aux parties par voie électronique.

Le silence de l'État : une absence de réponse tout à fait inhabituelle en droit administratif

Pendant les seize mois de procédure, l'État n'a jamais pris la peine de répondre aux quatre ONG. Alors que l'Affaire du Siècle a donné lieu à une mobilisation historique (devenant la pétition la plus signée de France en moins d'une semaine), et que 76% des Français-es considèrent légitime que l'État soit contraint par la justice à agir pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris¹, le Gouvernement préfère faire la sourde oreille.

Une absence de réponse pour le moins surprenante dans un contexte qui appelle pourtant à l'action, comme en témoignent les mesures fortes votées ce week-end par la Convention citoyenne pour le climat, mesures pour la plupart réclamées par les organisations de la société civile depuis des années.

Pour les organisations co-requérantes : « En ne répondant pas, l'État ignore l'appel des 2,3 millions de personnes qui ont soutenu l'Affaire du Siècle. Cette attitude n'est pas acceptable face à l'urgence climatique. L'incapacité du gouvernement actuel à mettre en place une politique ambitieuse sur l'écologie perpétue trente années d'inaction sur le climat. Le Gouvernement doit assumer ses responsabilités et prendre des décisions, notamment sur la base des travaux de la Convention citoyenne. »

1- Selon un [sondage BVA réalisé pour Greenpeace en juin 2020](#).

Les occasions pour le Gouvernement de rectifier la trajectoire de l'inaction défilent, sans qu'il ne les saisisse. L'actualité autour des projets de loi de finances rectificatives est une nouvelle preuve de son inconséquence. À ce jour, l'État n'a demandé aucune contrepartie sociale ni environnementale ferme aux entreprises qu'il a soutenues dans la crise (aérien, automobile). Ce, malgré les recommandations très claires des experts du Haut Conseil pour le climat. Dans le PLFR3, les aides aux collectivités territoriales, qui portent pourtant 70% de l'investissement public, restent insuffisantes et ne sont pas conditionnées à un usage dans l'écologie ni dans la justice sociale.

Trois nouvelles organisations versent leur argumentaire au dossier

Dans leur mémoire complémentaire², les quatre organisations co-requérantes ont démontré les manquements répétés de l'État à prendre la mesure de l'urgence climatique et à agir en conséquence. Elles sont désormais soutenues par trois autres organisations qui ont déposé des preuves complémentaires de l'inaction climatique de l'État : la Fédération nationale d'agriculture biologique sur les politiques publiques pour la conversion et le maintien des exploitations agricoles en bio, la Fondation Abbé Pierre sur le logement, à la fois cause et victime du réchauffement climatique et France Nature Environnement concernant la pollution de l'air. Les carences de l'État pointées par l'Affaire du Siècle sont par ailleurs confirmées par le Haut Conseil pour le climat, une instance mise en place par le Gouvernement lui-même.

Pour la FNAB, « alors que les scientifiques s'accordent à dire que l'agriculture biologique répond à la fois aux enjeux environnementaux et à la sécurité alimentaire, l'État, lui, ne se donne pas les moyens de la développer et d'atteindre ses objectifs. Tant que les fonds publics continueront de soutenir un modèle agricole climaticide, la transition écologique restera un effet d'annonce ».

Pour la Fondation Abbé Pierre, « le changement climatique a des conséquences directes sur les conditions d'habitat de la population, tandis que les logements non rénovés gaspillent de l'énergie. Il est urgent d'investir massivement dans la rénovation énergétique globale des bâtiments et de placer la protection des habitants contre les risques sociaux et environnementaux au coeur des politiques du logement, d'urbanisme et d'aménagement ».

Pour France Nature Environnement « avec plus de 48 000 morts par an, la pollution de l'air est déjà un problème sanitaire et environnemental considérable, mais c'est en plus un problème climatique ! Le transport routier en est le principal responsable : en émettant du dioxyde d'azote, camions et voitures contribuent à la création d'ozone, puissant gaz à effet de serre, mais aussi à l'acidification des océans et au dépérissement de nos forêts... Les faits sont établis. Pourtant depuis 10 ans, la France dépasse chaque année les taux de pollution autorisés. L'inaction de l'Etat a assez duré : les solutions sont connues, le Gouvernement va-t-il enfin avoir le courage de les mettre en place ? »

CONTACTS PRESSE

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme : Paula Torrente

07 87 50 74 90 – p.torrente@fnh.org

Greenpeace France : Kim Dallet

06 33 58 39 46 - kim.dallet@greenpeace.org

Notre Affaire à Tous : Cécilia Rinaudo

06 86 41 71 81 - cecilia@notreaffaireatous.org

Oxfam France : Noémie Coudurier

06 17 34 85 68 - ncoudurier@oxfamfrance.org

Fondation Abbé Pierre : Anne Lambert de Coursay

06 23 25 93 79 - alambertdecursay@fap.fr

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique : William Lambert

06 03 90 11 19 - lambertcommunication@gmail.com

France Nature Environnement : Manon Laudy

06 07 69 27 10 - manon.laudy@fne.asso.fr

2- Les quatre organisations ont publié leur mémoire complémentaire au moment de son dépôt, le 20 mai 2019.

LES QUATRE ORGANISATIONS REQUÉRANTES



En France, **Notre affaire à tous** - Agir ensemble pour la justice climatique est une association loi 1901 faisant du droit un sujet autant qu'un outil de mobilisation pour protéger les communs et le vivant. L'association s'inscrit dans le paysage mondial de la justice climatique et des droits de la nature et a pour objet d'initier et d'accompagner des démarches juridiques en ce sens, et en faveur de la justice sociale et environnementale.

www.notreaffaireatous.org / @NotreAffaire



Créée en 1990 par Nicolas Hulot, la **Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme** œuvre pour un monde équitable et solidaire qui respecte la Nature et le bien-être de l'Homme. Elle s'est donné pour mission de proposer et accélérer les changements de comportements individuels et collectifs, et soutenir des initiatives environnementales en France comme à l'international pour engager la transition écologique de nos sociétés.

www.fondation-nature-homme.org / @FondationNH



Greenpeace est un réseau international d'organisations indépendantes qui agissent selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix. Il s'appuie sur un mouvement de citoyennes et citoyens engagé-e-s pour construire un monde durable et équitable.

www.greenpeace.fr / @greenpeacefr



Oxfam France est une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Elle travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

www.oxfamfrance.org / @oxfamfrance



L'AFFAIRE DU SIÈCLE